



2 traits
pour
l'égalité

8 mars, journée internationale des droits des femmes

Un peu d'histoire

Le 28 février 1909, une « Journée nationale de la femme » (National Woman's Day) est célébrée aux États-Unis à l'appel du Parti socialiste d'Amérique. À la suite d'une proposition de Clara Zetkin en août 1910, l'Internationale socialiste des femmes célèbre le 19 mars 1911 la première « Journée internationale des femmes » et revendique pour les femmes **le droit de vote, le droit au travail et la fin des discriminations au travail.**

En 1977, les Nations unies officialisent la journée, invitant tous les pays de la planète à célébrer une journée en faveur des droits des femmes. C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et de revendiquer plus d'égalité en droits



2017

L'index Egalité

Noté sur 100 points, il se calcule à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Si Index < 75 points : des mesures correctives pour remédier aux disparités entre les femmes et les hommes doivent être mises en œuvre dans un délai de 3 ans, sous peine de pénalités.



L'index chez MBDA France

L'index pour MBDA France est de **89/100**. Mais vos élus CFDT scrutent à la loupe ces chiffres pour débusquer les inégalités résiduelles, alerter et agir. **0 pointé** malgré tout sur l'absence de femmes dans le top 10 du management !
Ce point se doit d'être corrigé !



Nouvel Accord en 2020 : ce que la **CFDT** a obtenu !

Recrutement \geq **25%** de femmes en CDI sur la période 2021-2024
(23.1% de Femmes fin 2019)



- Prise en charge **en intégralité** du **congé paternité jusqu'à 25 jours**
- Maintien intégral du salaire pendant toute la durée **du congé** de paternité et d'accueil **en cas d'hospitalisation de l'enfant à sa naissance** (pouvant aller jusqu'à 30 jours)
- Accès aux promotions par la voie Expert, Management **mais aussi Pilotage projets**
- **Amélioration du dispositif transition de la parentalité** (pour les nouveaux parents) :
- Point annuel sur la **charge de travail en temps partiel** ou à la prise de poste en temps partiel
- Attention à porter sur des **améliorations ergonomiques** de certains postes permettant leur féminisation
- Étude d'opportunité de **féminisation au plus haut niveau** dans le cadre des plans de succession

Enfin en matière de rémunération, la **CFDT** restera vigilante par l'étude détaillée des éléments constituant l'Index de l'égalité de comparaison de la situation des femmes et des hommes chez MBDA